



VILLE DE
CUGES-LES-PINS

Cuges-les-Pins le, **04 AVR. 2018**

Madame BOREL

Vos réf : V/lettre reçue en mairie le 6 mars 2018
Nos réf. : B.D./D.R./A.P./a.g/18-004-052
Dossier suivi par : Bernard DESTROST

Objet : V/lettre reçue en mairie le 6 mars 2018

Madame Borel,

En date du 27 février 2018 vous m'avez fait part de votre mécontentement concernant les propos que j'ai tenus dans la réponse formulée à la CRC, notamment sur le fait qu'il est mentionné ; je cite : « *Malheureusement, celui-ci n'a pas été capable d'assumer cette mission et a demandé sa réintégration à son ancien poste* ».

S'agissant d'une réponse à la CRC qui au total représente 50 pages, il m'était difficile d'apporter à chaque situation une réponse détaillée.

S'agissant de votre cas personnel, comme vous l'indiquez dans votre courrier, votre impossibilité de mener à bien vos missions, pour des raisons techniques, a été entendue et de ce fait nous vous avons réaffecté à votre poste d'origine comme nous nous y étions engagés.

Mes propos, que vous interprétez d'une autre façon, ne voulaient dire que cela. D'ailleurs, vos appréciations et vos notes annuelles que j'ai le plaisir de vous attribuer ne sont que le reflet du professionnalisme que vous témoignez au quotidien au sein de notre collectivité.

Je regrette sincèrement que vous n'ayez pas accepté le rendez-vous que je vous avais fixé et qui aurait sûrement mis un terme à ce malentendu.

Ce courrier sera annexé au rapport de la Chambre Régionale des Comptes et sera publié sur le site de la mairie.

Veillez, madame, recevoir l'expression de mes salutations les meilleures.

Cordialement

Le Maire



Bernard DESTROST